

# Les pertes subies par les habitants de Charsonville pendant la guerre de 1870

---

Après la défaite de la guerre de 1870, la France se trouvait frappée d'une contribution de guerre de 5 milliards de francs à versée à l'Allemagne, avec l'échéance suivant : 1Mdf en 1871 et pour le reste, un délai de trois ans était accordé.

A cette énorme somme d'argent s'y ajoutaient les dépenses d'entretien des troupes allemandes jusqu'à leur évacuation complète du territoire français ainsi que les dégâts subis par les français durant cette guerre (objet du présent article).

Les pertes subies par les français n'étaient, en effet, pas négligeables car durant toute la durée de l'occupation prussienne dans le pays Loire-Beauce, la plupart des habitants des communes de la région comme ceux de Charsonville furent mis à contribution.

Je vous propose, dans cet article, de voir le détail des pertes subies par les habitants de Charsonville durant l'occupation prussienne.

L'occupation prussienne dans notre « pays » durera d'octobre 1870 jusqu'au mois de mars 1871 environ. En effet, selon les écrits de **Gérard Lemaître** et de **Gilles Champdavoine**, sur le site « Loire Beauce Encyclopédia », le samedi 1 octobre, vers 6h du matin les prussiens arrivaient au hameau des Crottes à Coulmiers et le jeudi 13 octobre, dans l'après midi, les premiers prussiens visitèrent le bourg d'Epieds.



A la fin de la guerre, les Allemands évacuèrent le Loiret en mars 1871 (Orléans et Pithiviers). En garantie de paiement, l'armée allemande ne libérera les départements qu'au fur et à mesure du règlement des échéances.

Début mars 1871, suite au départ des prussiens, la commune de Charsonville dressa un premier bilan des pertes causées à certains de ses habitants par des contributions volontaires, des réquisitions et du pillage de la part des armées prussiennes. Deux cas se présentaient ; Soit les pertes étaient justifiées par des « Bons » émis par les soldats prussiens, ce qui représentait la somme de 42 000 francs environ, soit les pertes étaient injustifiables et donc « sans Bons » car les prussiens avaient réquisitionnés ou pillés les habitants. Le montant des pillages représentait la somme de 216 000 francs environ. La totalité des pertes sur la commune s'élevait donc à environ 258 000 francs. Cette première feuille fut envoyée au préfet du Loiret le 15 mars 1871.

En Avril 1871 ne sachant pas si les pertes seraient remboursées plusieurs cultivateurs passèrent des annonces dans le journal « Du Loiret » sous le titre « Il a été pris » et non pas « il a été volé ». Ainsi on pouvait lire dans le journal ce message :

« Il a été pris par les prussiens deux chevaux à M Poisson, cultivateur à Meslon, canton de Meung-sur-Loire : Un cheval hongre, de cabriolet....Un petit cheval de cabriolet....attelé à une grosse carriole peinte en bleu, presque neuve.

Puis, la France vota la loi du 6 septembre 1871. Cette loi prévoyait qu'un dédommagement serait accordé à tous ceux qui avaient subi, pendant l'invasion prussienne, des contributions de guerre, des réquisitions soit en argent ou soit en nature et des dommages matériels.

Suite à cette loi et sur ordre du Préfet du Loiret, le maire de la commune demanda à chaque habitant de Charsonville de venir déclarer officiellement (avec signature) à la Mairie les pertes subies pendant l'occupation prussienne (voir un exemple figure 1 ci-dessous).

Cornuau Prosper	5 K de paille	1.70	112,68 - 25 112,43	Cornuau
	1 K 3 de paille	1.66		
	18 K paille	6.72		
	118 K avoine	28.44		
	110 K avoine	26.40		
	51.5	7.56		
	45 K paille	5.15		
	160 K foin	32.		
	50 K paille	5.50		
	40 K Bois	2.25		

Figure 1

Le maire et son conseil municipal remplirent un formulaire le 25 décembre 1871 qui s'intitulait : « *Etat nominatif des perdants nécessaires à comprendre dans la distribution du secours de 5 millions de francs accordé au département du Loiret* ». Ce document fut ensuite contrôlé et signé le 3 janvier 1872 par tous les membres de la commission cantonale chargés de constater les pertes résultantes de l'occupation avant d'être signé par le Préfet du Loiret en commission départementale.

La 222<sup>ème</sup> et dernière personne, sur la liste, à demander un remboursement fut le maire de la commune ; Charles Dabout Gaulier qui demandait la somme de 26 570 francs pour les pertes dues à l'invasion prussienne dans sa ferme de Vilaine.

La commune avait également dressé un tableau, ci-après, des montants (arrondis) des pertes en fonction des hameaux de la commune:

Le Bourg : 117 000 francs

Vilaine : 47 000 francs

Villorceau : 29 000 francs

Chevenelle : 19 000 francs

Villemain : 15 000 francs

Chandry : 14 000 francs

Ourcis : 3 000 francs

Soit un total, en décembre 1871, pour la commune de Charsonville de 244 000 francs (pour 258 000 estimé en mars 1871).

Par la suite, et plus d'un an après l'envoi du formulaire de remboursement, la commune rajouta 9 personnes à la liste

des demandeurs. En effet, le 8 juin 1873, le maire fit un état nominatif pour 9 « perdants » qui n'avaient pas encore présenté de notes de pertes ou qui avaient été écartées car trop tardives. Ces 9 personnes demandaient la somme totale de 2050 francs.

Les principaux aliments remis ou volés par les troupes prussiennes lors de l'occupation à Charsonville étaient ; du pain, de la viande, du lard, du riz, du sel, du sucre, du café, du beurre, de la graisse, des pommes de terre... avec du bois pour le chauffage et préparer la cuisine et pour les animaux ; du foin, de l'avoine, de la paille....

Ci-dessous le tableau récapitulatif du nombre d'animaux pris par les prussiens aux habitants de Charsonville (avec et sans Bons) pour nourrir leurs troupes durant la guerre.

Nature	Avec Bons	Sans Bons	Total
<b>Chevaux</b>	13	49	<b>62</b>
<b>Vaches</b>	46	32	<b>78</b>
<b>Veaux</b>	4	13	<b>17</b>
<b>Moutons</b>	166	241	<b>407</b>
<b>Porcs</b>	7	19	<b>26</b>
<b>Volailles</b>	315	3958	<b>4273</b>

## Sources

Archives départementales du Loiret

Loire Beauce Encyclopédia

Gallica